

Séjour pédagogique à l'Ile d'Oléron

Dates : du 14 au 18 septembre 2026

Classes concernées : Sixièmes

Objectifs :

- **Séjour sportif dans le prolongement du programme d'EPS.**
- **Temps de cohésion et construction de l'identité collégienne à Saint-Paul.**

Madame, Monsieur,

Le Collège Saint-Paul d'Angoulême organise un séjour scolaire du 14 au 16 septembre 2026, pour les classes de 601/602/603 et du 16 au 18 septembre 2026, pour les classes 604/605/606 sur l'Ile d'Oléron. Ce voyage s'inscrit dans la continuité de notre projet pédagogique et permettra aux élèves d'apprécier le caractère propre de notre établissement. Ainsi, il propose des activités en lien avec le programme d'EPS et vise à améliorer la cohésion des classes au début du collège.

1. Activités

- Stage de Surf/Bodyboard encadré par des moniteurs d'état de surf du centre.
- Activités sportives au centre d'hébergement :
 - Course d'orientation
 - Randonnée VTT
 - Olympiades et jeux sportifs
 - Formation aux gestes qui sauvent
 -

Il y aura permutation des activités, de sorte que les classes restent indépendantes. L'encadrement est assuré systématiquement par deux adultes de la communauté éducative du collège Saint-Paul et le stage de surf par les moniteurs de l'institut.

2. Hébergement et repas

L'hébergement est assuré au centre d'hébergement « La guinalière », route de Boyardville, 17550 Dolus D'oleron.. Le séjour faisant partie intégrante des activités scolaires dispensées par le Collège Saint-Paul, **le règlement du collège s'y applique.**

Il est nécessaire d'emmener les articles suivants : Voir trousseau

3. Transports.

Les transports sont assurés par la société de Maillard, deux cars sont mis à notre disposition. Durant les transports, les élèves seront répartis par demi-classe dans les cars.

- Le départ du premier voyage aura lieu **le lundi 14 septembre 2026 à 9h30, au parking des Chais Magélis à Angoulême.**
- Le départ du second voyage aura lieu **le mercredi 16 septembre 2026 vers 9h30, au parking des Chais Magélis à Angoulême.**
- Il est demandé aux familles d'amener les enfants **15 minutes avant le départ.**
- Le retour est prévu **au parking des Chais Magélis à Angoulême :**
 - **à 16h00 le mercredi 16 septembre 2026, pour le premier voyage.**
 - **à 16h00 le vendredi 18 septembre 2026, pour le second voyage.**

4. Coût

Le prix total du séjour s'élève à environ 180 euros. Si certaines familles rencontrent des difficultés, elles sont invitées à prendre contact avec l'établissement. **Le règlement du séjour s'effectuera avec la contribution des familles suivant le mode de paiement choisi courant novembre.**

5. Communication

Les photos seront classées et accessibles aux élèves via notre environnement numérique Pearltrees. Certaines d'entre elles seront affichées sur le site.

6. Stage de surf : les incontournables

Notez bien les points suivants afin que votre enfant puisse participer au stage de surf

PASS NAUTIQUE : A minima une attestation de natation est exigée (un PASS NAUTIQUE (voir texte ci-dessous) OU un test de savoir nager sans gilet) pour chaque élève et doit **être impérativement remise au professeur responsable de classe le jour de la rentrée. Tout élève n'ayant pas satisfait à ce test ne pourra participer à l'activité.**

Le pass nautique permet de s'assurer que le jeune est apte à (article A. 322-3-2 du Code du sport) :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La réussite au test est certifiée conformément aux dispositions du II de l'article A. 322-3-2 du Code du sport ou de l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'action sociale et des familles. BO 3 mars 2022

Trousseau surf : un maillot de bain (protection de la combinaison en néoprène fournie) et d'un **coupe-vent**. Il doit également prévoir un **pull ou une polaire**, de la **crème solaire**, une **casquette** et une **serviette de bain**.

TROUSSEAU			
PANTALON DE VILLE	1	SERVIETTES	2
SURVÊTEMENTS	2	BROSSE	1
SHORT	2	BROSSE À DENTS	1
T-SHIRTS	4	DENTIFRICE	1
CHAUSSETTES	3	GEL DOUCHE	1
SLIPS OU CULOTTES	4	SHAMPOING	1
PULL-OVERS	2	CRÈME SOLAIRE	1
PYJAMA	1	CRÈME HYDRATANTE	1
MAILLOT DE BAIN	1	SAC POUR LINGE SALE	1
MANTEAU	1	SAC A DOS	1
K-WAY	1	GOURDE	1
PAIRE DE BASKET	1		
CHAUSSENS	1		
CASQUETTE/CHAPEAU	1		

Documents à retourner complétés et signés, pour le mardi 1 septembre 2026

Je soussignée,

- Madame, nom : _____, prénom : _____,

et/ou je soussigné, Monsieur, nom : _____, prénom : _____, exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :

- nom : _____, et prénom : _____, élève de la classe de _____, né(e) le (jj/mm/aaaa) : __/__/____ à (ville) : _____ et pays : _____, de nationalité _____

(Autorise - autorisons / n'autorise pas - n'autorisons pas)¹ notre enfant à participer au séjour d'intégration organisé par le collège Saint-Paul d'Angoulême, 101 rue de Beaulieu, 16000 Angoulême à destination de l'île d'Oléron se déroulant du 14/09 au 16/09 ou du 16/09 au 18/09/2026 **et m'engage (nous engageons) à en assurer le coût.**

Fait le __/__/____ À.....

En cas de problème de santé, l'équipe encadrant le séjour établira la conduite à tenir en fonction des informations mentionnées par la famille sur la FICHE d'URGENCE. Il appartient à la famille de préciser toute indication qui n'aurait pas été stipulée sur la FICHE d'URGENCE.

Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX

- Madame, nom : _____, prénom : _____,
- et/ou je soussigné, Monsieur, nom : _____, prénom : _____, exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :
- nom : _____, et prénom : _____ de l'enfant, élève de la classe de _____, né(e) le (jj/mm/aaaa) : __/__/____ à (ville) : _____ et pays _____, de nationalité _____

(Autorise - autorisons / n'autorise pas - n'autorisons pas)¹ l'Ensemble Scolaire Saint-Paul d'Angoulême, 101 rue de Beaulieu, 16000 Angoulême à diffuser et utiliser, sans contrepartie financière, la (les) photo(s) / vidéos représentant l'élève nommé(e) ci-dessus, réalisées lors du séjour d'intégration.

Les œuvres précitées seront utilisées par l'Ensemble Scolaire Saint-Paul d'Angoulême à des fins de communication et de valorisation d'événements ou d'activités qui traduisent la vie de notre établissement.

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion sous le contrôle direct de l'Ensemble Scolaire St Paul, sur support papier (plaquette, brochures d'information...) ou dématérialisé via Internet (sur le site de l'établissement (<http://www.saint-paul-angouleme.fr>) ou encore via les réseaux sociaux utilisés par ce dernier. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Fait le __/__/____ À..... **Signature(s)** d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :